Appel d'offres – Passeport sportif numérique FFTDA

1. Objet de la consultation

Organisme à l'initiative de la consultation : Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA), association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par son président.
Siège social : 11 rue Saint-Maximin – 69003 Lyon
SIRET : 400 600 338 000 31 – Code APE : 9319 Z
Téléphone : 04 37 56 14 14 – Site internet : www.fftda.fr

Objet : conception, développement, exploitation et maintenance d'une plateforme de passeport sportif numérique, composée :

- d'une application mobile pour les licenciés et les familles, installable sur iOS et Android ;
- d'une plateforme web pour les clubs, les ligues et la fédération ;
- des interfaces avec les outils déjà utilisés par la fédération (section 5).

La plateforme remplace progressivement le passeport sportif papier à partir de la saison 2027-2028. Elle reprend toutes les rubriques du livret papier actuel.

Au-delà de la dématérialisation du passeport sportif, le projet vise à développer un environnement numérique de services fédéraux facilitant les démarches des licenciés, des clubs et des structures territoriales, améliorant l'accès aux informations et renforçant l'interconnexion des outils existants.

Les candidats pourront également proposer des fonctionnalités et services complémentaires susceptibles d'enrichir cet environnement numérique et de contribuer à la pérennité de son modèle économique.

Forme du contrat : un contrat unique comprenant une tranche ferme (développement, essai pilote, généralisation) et une phase d'exploitation de 4 saisons sportives (2027-2028 à 2030-2031), reconductible une fois pour 4 saisons sur décision expresse de la FFTDA.

Lot unique : la consultation n'est pas allotie. Les groupements sont acceptés, avec un mandataire unique responsable de l'ensemble.

Déclaration d'intérêts : chaque candidat déclare tout lien de nature à générer un conflit d'intérêts avec les ligues, les clubs, les élus et les salariés de la FFTDA, et sa participation éventuelle à la préparation de la présente consultation. L'existence d'un lien ou la participation à des échanges préparatoires n'entraîne pas automatiquement l'exclusion du candidat. La FFTDA appréciera les situations déclarées et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour garantir l'impartialité de la procédure et l'égalité de traitement des candidats. Toute omission ou déclaration inexacte susceptible de compromettre ces principes pourra entraîner le rejet de l'offre.

2. Contexte et périmètre

Situation actuelle : Le passeport sportif fédéral est actuellement délivré sous format papier, commercialisé auprès des licenciés au tarif de 20 € et valable pour huit timbres de licence. Le club le remplit à la main (grades, compétitions, stages, certificat médical, autorisation parentale) avec signatures et tampons. Les licences sont gérées dans E-Licence, les examens de dan dans Izzidan, les stages dans Izzisport et Martial Events figure parmi les outils actuellement utilisés pour la gestion des compétitions. Sport Responsable est utilisé pour les certifications fédérales, notamment l'habilitation coach et PAHN TKD CHAMP pour le suivi du parcours d'accession au haut niveau. Ces outils décrivent l'environnement actuel, sans caractère exclusif. Aucun ne remplace le livret. De futurs outils de gestion et de validation des diplômes d'enseignement pourront compléter cet environnement.

La FFTDA souhaite s'appuyer sur cet environnement numérique existant pour développer une solution interconnectée, évolutive et susceptible d'intégrer progressivement de nouveaux services à destination des licenciés, des clubs, des ligues et de la fédération.

Chiffres de référence : données indicatives établies sur la base de la saison sportive 2025-2026. La solution devra être dimensionnée pour absorber une augmentation de 20 % des volumes d'activité.

Indicateur	Valeur
Licenciés	Environ 50 000
Clubs affiliés	Environ 850
Ligues régionales	21
Passeports papier vendus par an	Environ 10 000
Prix de vente du passeport au licencié	20 €
Durée de validité du passeport papier	8 timbres de licence
Pic d'activité	septembre-octobre (prises de licence)
Capacité de contrôle attendue en période de forte affluence	Jusqu'à 2 000 contrôles par heure sur un même événement

Dans le périmètre :

- le passeport numérique et toutes les rubriques du livret papier (section 4) ;
- la conversion gratuite des livrets papier en cours de validité, avec maintien des droits à validité restant à courir ;
- le passeport baby, numérique et gratuit ;
- les espaces club, ligue et fédération, avec tableaux de bord ;
- un assistant numérique intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle et d'analyse quotidienne des données (section 4.8) ;
- les interfaces avec E-Licence, Izzidan, Izzisport, Sport Responsable et les outils de gestion des compétitions utilisés par la FFTDA ;
- l'hébergement, l'exploitation, le support et la maintenance pendant toute la durée du contrat ;

- la possibilité d'intégrer de nouveaux outils et services numériques, notamment ceux liés aux certifications fédérales et, en option, au parcours d'accession au haut niveau (PAHN) ;
- la proposition d'un modèle économique pérenne, tenant compte des ressources actuellement générées par le passeport sportif pour la fédération et ses ligues.

Hors périmètre :

- la gestion des licences et des affiliations, qui reste dans E-Licence ;
- l'organisation et la gestion opérationnelle des compétitions, qui ne relèvent pas du périmètre principal du projet ;
- les paiements en ligne, sauf les fonctionnalités optionnelles prévues à l'EF-48 ;
- la constitution d'un dossier médical et la collecte de diagnostics médicaux ; seules les informations nécessaires à la vérification des conditions réglementaires sont traitées.

3. Calendrier

Consultation

Étape	Date
Publication de l'appel d'offres	27 novembre 2026
Date limite des questions écrites	14 décembre 2026 à 12 h
Réponses publiées à tous les candidats	16 décembre 2026 au plus tard
Date limite de remise des offres	28 décembre 2026 à 12 h
Analyse des offres	28 décembre 2026 au 8 janvier 2027
Présélection et auditions des candidats	8 au 15 janvier 2027
Choix du prestataire	Deuxième quinzaine de janvier 2027
Contractualisation et lancement du projet	Deuxième quinzaine de janvier 2027

Les réponses aux questions présentant un intérêt pour les candidats sont communiquées dans les mêmes conditions à l'ensemble des candidats, sans identification de leur auteur.

La FFTDA se réserve la possibilité de prolonger le délai de remise des offres, notamment en cas de modification substantielle du dossier de consultation.

Projet (calendrier prévisionnel de réalisation et échéance impérative de mise en production)

Phase	Période	Livrable
Cadrage et maquettes	Deuxième quinzaine de janvier 2027	Spécifications validées par la FFTDA

Développement de la version d'essai	Après contractualisation, jusqu'à mi-mars 2027	Version d'essai en recette
Essai pilote auprès de structures identifiées par la FFTDA	Fin mars à fin juin 2027	Bilan de l'essai (section 8.1)
Corrections et version générale	juillet à août 2027	Version de production recettée
Généralisation	1er septembre 2027	Tout nouveau passeport est numérique
Conversion des livrets papier	À compter de septembre 2027, selon les modalités de transition définies par la FFTDA	Livrets convertis à la demande

Le candidat présente un calendrier détaillé de réalisation, précisant les principales étapes, les livrables, les ressources mobilisées et les éventuelles dépendances identifiées.

Les candidats peuvent proposer un calendrier alternatif pour les phases intermédiaires, sous réserve de garantir une expérimentation suffisante et une mise en production au 1er septembre 2027.

Une offre qui ne s'engage pas sur la mise en production au 1er septembre 2027 est rejetée.

4. Exigences fonctionnelles

Toutes les exigences ci-dessous sont obligatoires, sauf mention « option ». Une exigence obligatoire doit être incluse dans l'offre de base et satisfaite à l'échéance contractuelle applicable ; elle ne doit pas nécessairement être disponible dès la remise de l'offre. Les exigences impératives entraînant un rejet sont identifiées dans la grille de conformité et à la section 9.2. Le candidat renseigne chaque exigence selon les modalités de la section 9.1. Chaque critère d'acceptation applicable est vérifié en recette.

Les circuits de validation, profils habilités, conditions d'éligibilité et durées de validité doivent pouvoir être paramétrés et évoluer conformément aux règles fédérales.

4.1 Comptes, identité et inscription

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-01	Identifiant unique du licencié	Le numéro de licence E-Licence constitue l'identifiant fédéral de référence du licencié. La solution doit garantir l'unicité de son profil et prévenir les doublons.
EF-02	Compte famille	Un parent ou représentant légal peut gérer plusieurs enfants depuis un même compte et accéder facilement à leurs profils respectifs.
EF-03	Demande d'inscription	Le pratiquant ou son représentant légal peut déposer une demande d'inscription auprès d'un club depuis l'application. Le club en est informé.

EF-04	Validation par le club	Le club valide ou refuse la demande ; un refus est notifié au demandeur avec son motif
EF-05	Commande par le club	Après validation, le club peut procéder à la commande de la licence et, le cas échéant, du passeport sportif depuis la solution, en interconnexion avec E-Licence.
EF-06	Suivi des commandes	Le licencié ou son représentant légal peut suivre l'état d'avancement de ses demandes et commandes, jusqu'à leur activation.

4.2 Passeport et carte

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-07	Page d'identité	Nom, prénom, photo, date de naissance, n° de passeport, n° de licence, club, ligue, date de délivrance et date d'échéance
EF-08	Contrôle sécurisé	Dispositif sécurisé de contrôle de l'authenticité et de la validité du passeport, notamment par QR code ou technologie équivalente, sans donnée personnelle en clair et utilisable hors connexion.
EF-09	Affichage hors connexion	Le passeport et son dispositif de contrôle doivent être accessibles rapidement, y compris hors connexion. Les informations sont actualisées à chaque connexion. La date de dernière synchronisation doit être identifiable.
EF-10	Portefeuille du téléphone (option)	Possibilité d'intégrer la carte numérique dans les portefeuilles électroniques des smartphones compatibles. Fonctionnalité optionnelle.
EF-11	Rubriques du passeport	L'ensemble des rubriques du passeport sportif papier doit être accessible de manière structurée et ergonomique. Le passeport doit pouvoir être exporté sous la forme d'un document PDF horodaté.
EF-12	Validité paramétrable	La solution doit permettre de paramétrer la durée de validité et les modalités de renouvellement du passeport numérique conformément aux règles fédérales et au modèle économique retenu.

4.3 Clubs, transferts et licences

N°	Exigence	Critère d'acceptation

EF-13	Historique des clubs	Historique des clubs et ligues de rattachement du licencié, avec les périodes correspondantes, sur la base des données fédérales de référence.
EF-14	Changement de club	Possibilité d'effectuer une demande de changement de club en ligne, selon les modalités et circuits de validation définis par la réglementation fédérale. Le licencié conserve son passeport numérique et l'intégralité de son historique sportif.
EF-15	Timbre de licence par saison	Une ligne par saison : saison, catégorie d'âge, club, statut
EF-16	Autorisation parentale	Possibilité de recueillir, d'enregistrer et de consulter les autorisations délivrées par les représentants légaux, selon les exigences réglementaires fédérales. Le dispositif doit permettre d'assurer leur traçabilité, leur datation et leur durée de validité.

4.4 Grades et examens

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-17	Grades enfants et adultes	Gestion et affichage de l'ensemble des grades, niveaux et distinctions intermédiaires reconnus par la FFTDA, selon les disciplines et les référentiels fédéraux en vigueur. Ces référentiels doivent pouvoir évoluer.
EF-18	Validation d'un keup	Les enseignants habilités peuvent enregistrer et valider les grades relevant de leurs prérogatives. Chaque validation est datée, nominative et tracée. Toute rectification doit être effectuée par une personne habilitée et faire l'objet d'une traçabilité.
EF-19	Examen de dan	Le passeport numérique permet d'accéder aux informations relatives aux inscriptions, aux examens, aux résultats et à l'homologation des grades, conformément aux procédures fédérales en vigueur et en interconnexion avec Izzidan. Les étapes de validation et les informations associées doivent être traçables.
EF-20	Aide à l'éligibilité	L'enseignant dispose d'un outil d'aide à l'identification des pratiquants susceptibles de remplir les conditions d'accès à un passage de grade, sur la base des données disponibles et des critères réglementaires applicables.

		Cet outil ne se substitue pas à la décision des personnes ou instances compétentes.

4.5 Compétitions

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-21	Historique des compétitions	Gestion et consultation de l'historique des compétitions auxquelles le licencié a participé, selon les disciplines, les types de compétitions et les niveaux territoriaux, nationaux et internationaux.
EF-22	Résultats automatiques	Intégration automatique des données de participation et des résultats issus des outils de gestion des compétitions utilisés par la FFTDA : date, lieu, type et format de compétition, catégorie, classement et résultats. Les données doivent être actualisées dans un délai maximal de 24 heures suivant leur mise à disposition par l'outil source.
EF-23	Contrôle des conditions de participation	Mise à disposition des organisateurs et personnes habilitées d'un dispositif rapide et sécurisé de contrôle des conditions de participation aux compétitions, conformément à la réglementation fédérale. Les informations accessibles sont limitées à celles nécessaires au contrôle.

4.6 Santé

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-24	Certificat médical	Gestion des justificatifs médicaux requis conformément à la réglementation en vigueur. Enregistrement du statut de conformité, de la date et de la durée de validité ; alertes avant échéance. Les modalités de dépôt, de vérification et de conservation sont paramétrables et sécurisées, sous réserve des règles applicables.
EF-25	Questionnaire de santé des mineurs	Recueil de l'attestation relative au questionnaire de santé auprès du représentant légal, conformément à la réglementation applicable. Les réponses individuelles ne sont ni collectées ni conservées. Le dispositif identifie la nécessité de produire un certificat médical.

EF-26	Surclassement	Gestion et suivi des demandes et autorisations de surclassement conformément aux procédures fédérales. Les décisions, leur durée de validité et les catégories autorisées sont accessibles aux personnes habilitées dans la limite des informations nécessaires.
EF-27	Surveillance en compétition	Gestion des restrictions médicales temporaires à la participation aux compétitions conformément aux procédures fédérales. Les personnes habilitées peuvent vérifier le statut d'autorisation de participation et la durée éventuelle de la restriction. Aucun diagnostic médical n'est saisi ni conservé. Le dispositif doit également permettre d'enregistrer et de tracer la levée des restrictions et l'autorisation de reprise de la compétition, conformément aux procédures fédérales en vigueur et selon les habilitations définies par la FFTDA.

4.7 Encadrement, diplômes et certifications fédérales

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-28	Diplômes et formation continue	Enregistrement et consultation des diplômes, qualifications, certifications et formations suivies, selon les référentiels fédéraux. Identification de l'organisme de délivrance, de la date d'obtention et, le cas échéant, de la durée de validité. Interconnexion avec les outils fédéraux de gestion et de validation des diplômes existants ou à venir.
EF-29	Habilitation coach	Consultation et contrôle de la validité de l'habilitation coach et des autres habilitations fédérales, en interconnexion avec les outils de délivrance et de gestion utilisés par la FFTDA, notamment Sport Responsable pour l'habilitation coach. Dates d'obtention et d'échéance, statut et alertes paramétrables. Les personnes habilitées peuvent vérifier, notamment lors des manifestations sportives, si le licencié est effectivement autorisé à exercer la fonction concernée.
EF-30	Arbitrage et juges	Enregistrement et consultation des qualifications et habilitations relatives à l'arbitrage, aux fonctions de juge et aux autres fonctions officielles reconnues par

		la FFTDA, selon les disciplines, niveaux et conditions de validité applicables.
EF-31	Stages	Enregistrement et consultation de l'historique des stages, formations et actions de formation continue. Intégration automatique des données de participation et de validation depuis les outils de gestion utilisés par la FFTDA.
EF-32	Fonctions de dirigeant	Consultation de l'historique des fonctions exercées au sein des structures fédérales et affiliées, sur la base des données fédérales disponibles : nature de la fonction, structure et période d'exercice.

4.8 Intelligence artificielle et assistant numérique

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-33	Assistant numérique intelligent	Assistant permettant d'accéder aux informations relatives aux activités, réglementations et services de la FFTDA. Les réponses s'appuient sur des sources documentaires validées par la fédération, identifient les sources utilisées et respectent le périmètre défini par la FFTDA. Des protections adaptées aux mineurs sont prévues.
EF-34	Analyse des données et aide au pilotage	Analyse quotidienne des données disponibles et génération d'indicateurs, alertes et recommandations pour les utilisateurs habilités. Thématiques, seuils, destinataires et restitution paramétrables. Chaque alerte identifie les éléments qui la justifient et, lorsque pertinent, les actions envisageables. Exemples indicatifs : renouvellements en retard, clubs inactifs, élèves susceptibles de remplir les conditions de passage de grade, inscriptions avec licence inactive.
EF-35	Maîtrise et contrôle humain	Les fonctionnalités d'IA constituent des outils d'information, d'analyse et d'aide à la décision. Elles ne se substituent pas aux personnes et instances compétentes pour les décisions individuelles ou réglementaires. Aucune donnée de santé n'est transmise à l'IA. La FFTDA peut encadrer, contrôler et désactiver ces fonctionnalités. Aucune réutilisation des données fédérales pour entraîner les modèles du prestataire.

4.9 Espaces club, ligue et fédération

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-36	Appel du cours	Outil de suivi des présences aux cours et activités du club, utilisable avec ou sans connexion internet, avec synchronisation automatique au rétablissement de la connexion.
EF-37	Tableau de bord du club	Tableau de bord des activités, effectifs, renouvellements de licences, présences, passages de grades et commandes. Indicateurs évolutifs et adaptés aux droits des utilisateurs.
EF-38	Tableau de bord de la ligue	Tableau de bord des activités et principaux indicateurs de développement des structures du territoire, ainsi que des données économiques relatives au passeport numérique concernant la ligue.
EF-39	Tableau de bord fédéral	Tableau de bord national de suivi et d'analyse des données d'activité, de développement et de gestion du passeport numérique. Indicateurs paramétrables, segmentation territoriale, temporelle et par discipline. Exports standards, notamment CSV et Excel, selon les droits d'accès. La FFTDA dispose d'une autonomie suffisante pour consulter, filtrer, analyser et exporter ses données sans intervention systématique du prestataire.
EF-40	Rôles et droits	Gestion paramétrable des profils, rôles et droits selon les fonctions et périmètres de responsabilité : notamment licencié, représentant légal, enseignant, dirigeant, organisateur, ligue, fédération et personnels habilités de la DTN. Cumul de rôles possible ; attribution, modification et retrait des habilitations par les personnes autorisées.

4.10 Notifications

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-41	Notifications push	Système de notifications sur les supports compatibles. Préférences par catégorie et canal alternatif lorsque les notifications ne peuvent être délivrées.
EF-42	Envoi groupé	Communications ciblées par les clubs, ligues et fédération auprès des utilisateurs de leur périmètre, selon leurs

		habilitations. Critères de sélection paramétrables et aperçu du nombre de destinataires avant envoi.
EF-43	Règles d'envoi	Règles de notification paramétrables par la FFTDA : catégories, plages horaires, fréquences, communication auprès des mineurs et préférences des utilisateurs, conformément à la réglementation. La FFTDA administre les règles générales et les possibilités d'envoi selon les profils et habilitations.

4.11 Transition depuis le papier et fonctionnalités optionnelles

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-44	Conversion gratuite	Conversion gratuite de tout passeport papier en cours de validité, avec maintien des droits à validité acquis au titre du passeport papier, conformément aux règles fédérales. Le candidat propose des modalités de reprise facilitant la transition et garantissant la fiabilité des informations.
EF-45	Passeport baby	Passeport baby numérique et gratuit. Transition vers le passeport sportif numérique paramétrable selon les règles fédérales et le modèle économique retenu, avec conservation de l'historique.
EF-46	Option : espace coach	Espace dédié aux entraîneurs et encadrants, intégrant des services complémentaires de gestion et de suivi de leurs activités, compétiteurs et accréditations. Chiffrage distinct.
EF-47	Option : services avancés de formation	Interconnexion avec les plateformes de formation et de certification utilisées par la FFTDA, notamment Sport Responsable, pour enrichir le suivi du parcours de formation. Les fonctionnalités complémentaires au socle obligatoire font l'objet d'un chiffrage distinct.
EF-48	Option : paiement en ligne de la licence et du passeport	Dispositif sécurisé de paiement en ligne de la licence, du passeport numérique et, le cas échéant, d'autres services fédéraux. Le candidat présente les parcours de paiement, modalités d'encaissement, rapprochement comptable, reversement et coûts associés. Tarifs et circuits financiers paramétrables selon le modèle économique retenu.
EF-49	Option : suivi du PAHN	Interconnexion avec les outils fédéraux de suivi du parcours d'accession au haut niveau, notamment

		PAHN TKD CHAMP, afin de valoriser le parcours sportif : intégration dans les dispositifs, historique des structures et collectifs, sélections et participations aux actions fédérales, indicateurs spécifiques accessibles aux personnels habilités de la DTN. Sans duplication de l'outil métier ni reprise systématique des données individuelles de performance. Chiffrage distinct.

Les interconnexions nécessaires au fonctionnement du socle obligatoire sont comprises dans l'offre de base et ne constituent pas des options.

Les candidats sont invités à présenter des fonctionnalités et services complémentaires apportant une valeur ajoutée aux licenciés, clubs, ligues et à la fédération. Ils précisent les bénéfices, conditions de mise en œuvre, coûts et perspectives éventuelles de nouvelles ressources économiques. Ces propositions sont distinguées du socle obligatoire.

4.12 Informations fédérales et services aux licenciés

N°	Exigence	Critère d'acceptation
EF-50	Informations fédérales et services aux licenciés	La solution doit permettre à la FFTDA de publier, d'organiser et d'actualiser en toute autonomie des contenus institutionnels, réglementaires et informatifs à destination des utilisateurs, notamment les informations relatives aux valeurs fédérales, à l'éthique, à la prévention des violences, à la lutte contre le dopage, aux dispositifs de signalement ainsi qu'aux services et avantages proposés aux licenciés. Ces contenus doivent pouvoir intégrer des liens vers les ressources et services externes identifiés par la FFTDA.

5. Intégrations et données

5.1 Interfaces et interconnexions

Outil métier	Sens	Données	Fréquence / périmètre
E-Licence – Exalto	Lecture et écriture	Identité, licence, club, ligue, saison, catégorie, statut, commandes	Temps réel ou 15 min maximum pour les données critiques ; obligatoire
Izzidan	Lecture	Inscriptions, examens, résultats et homologation des grades	Quotidienne ; obligatoire

Izzisport	Lecture	Inscriptions, participations aux stages et formations	Quotidienne ; obligatoire
Outils de gestion des compétitions (Martial Events actuellement utilisé)	Lecture et écriture selon les besoins	Inscriptions, participations, résultats, informations nécessaires aux contrôles	Selon criticité ; résultats sous 24 h après mise à disposition ; obligatoire sur le plan fonctionnel
Sport Responsable	Lecture, autres échanges selon les besoins	Formations, certifications fédérales, habilitation coach, dates d'obtention et d'échéance, statut de validité	Quotidienne ou temps réel selon criticité ; obligatoire pour le socle, optionnel pour les services complémentaires
PAHN TKD CHAMP	Lecture	Parcours sportif, structures, collectifs, sélections et actions fédérales	À définir ; option EF-49
Outils de gestion et de validation des diplômes d'enseignement	À définir	Diplômes, qualifications, dates d'obtention, validation et statut	À définir ; évolution potentielle
Outils de gestion comptable et financière	Export ou interconnexion	Transactions, encaissements, rapprochements, reversements	Selon les besoins et le modèle économique retenu
Autres outils fédéraux	À définir	Selon les besoins fonctionnels futurs	À définir ; évolutif

Les outils identifiés correspondent à l'environnement numérique actuellement utilisé ou envisagé par la FFTDA. Leur mention ne constitue pas un engagement de maintien pendant toute la durée du contrat. Le candidat identifie les modalités techniques d'interconnexion, les prérequis, les dépendances à des tiers et les contraintes de mise en œuvre.

5.2 Exigences sur les interfaces

La solution doit s'inscrire dans une architecture ouverte, interopérable et évolutive, permettant à la FFTDA de faire évoluer son environnement numérique et de changer d'outil métier sans remettre en cause le fonctionnement du passeport sportif numérique. Les possibilités d'interconnexion avec les outils de gestion des compétitions restent à confirmer. La solution doit permettre l'intégration progressive de nouveaux outils et services numériques fédéraux, notamment dans les domaines de la formation, de la

gestion et de la validation des diplômes, des certifications, des habilitations et du suivi des parcours sportifs.

- La FFTDA facilite les échanges avec les éditeurs des outils métiers et la mise à disposition des documentations techniques et des accès de test, sous réserve de leur disponibilité. Le titulaire prend en charge les développements nécessaires à l'interconnexion de sa solution, sur la base des modalités d'échange disponibles et validées avec la FFTDA.
- Le candidat décrit, pour chaque outil, la méthode prévue (interface de programmation, fichier, autre), le délai de mise en œuvre, les prérequis techniques, les dépendances à des tiers, les coûts associés et les modalités de maintenance des interfaces.
- Chaque échange doit faire l'objet d'une traçabilité. Un dispositif de supervision, de détection des anomalies, d'alerte et de reprise des échanges doit être prévu. Les délais d'alerte doivent être adaptés à la criticité des échanges.
- La plateforme doit disposer d'interfaces de programmation sécurisées et documentées, reposant sur des standards ouverts, notamment OpenAPI ou équivalent, accessibles aux partenaires autorisés par la FFTDA.

Pour chaque catégorie de données, la solution doit permettre d'identifier l'outil métier constituant la source de référence. Les modalités de synchronisation, de mise à jour, de correction et de résolution des incohérences doivent être précisées.

Sources de référence envisagées, à confirmer lors du cadrage : E-Licence (identité, licences, affiliations), Izzidan (grades homologués), Izzisport ou outil concerné (stages et formations), Sport Responsable (certifications éthique et prévention, habilitation coach), outil fédéral existant ou à venir (diplômes d'enseignement), outils de compétition (résultats), PAHN TKD CHAMP (parcours d'accession au haut niveau), passeport numérique (validité du passeport et présences aux activités).

5.3 Reprise des données

- Import initial des données nécessaires au fonctionnement du passeport numérique depuis les outils fédéraux de référence, avant le lancement de la phase pilote.
- Conversion progressive des passeports papier en cours de validité, conformément à l'EF-44. Le candidat présente les modalités de reprise, de vérification et de validation des informations historiques.
- Le taux de rejet de l'import initial doit être inférieur à 1 % sur les données sources conformes aux spécifications d'import. Les anomalies et rejets doivent être identifiés, documentés et faire l'objet d'un dispositif de correction et de réintégration.

La reprise des données doit privilégier les informations déjà disponibles dans les outils fédéraux afin de limiter les ressaisies par les licenciés, les clubs et les personnels fédéraux.

5.4 Maîtrise, protection et exploitation des données

La FFTDA conserve la maîtrise des données traitées dans le cadre de la solution, ainsi que des droits d'accès, d'exploitation, d'extraction et de réutilisation nécessaires à l'exercice de ses missions, dans le respect de la réglementation applicable.

Le titulaire agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD pour les traitements réalisés pour le compte de la FFTDA et sur ses instructions documentées.

Il ne peut utiliser, exploiter, commercialiser, transmettre ou réutiliser les données et documents traités dans le cadre du contrat pour ses propres finalités ou celles de tiers, notamment à des fins commerciales, publicitaires ou d'entraînement de modèles d'intelligence artificielle.

La FFTDA doit pouvoir accéder à ses données et les récupérer dans des formats standards, structurés et exploitables, pendant toute la durée du contrat et à son terme.

Les conditions de traitement, d'hébergement, de conservation, de restitution et de suppression des données seront précisées contractuellement.

6. Exigences techniques, sécurité et données personnelles

N°	Domaine	Exigence
ET-01	Application mobile	Application mobile de type PWA ou solution équivalente, compatible avec les principales versions d'iOS et d'Android utilisées. Le candidat précise l'architecture proposée, les conditions de compatibilité et les modalités de maintenance et d'évolution.
ET-02	Navigateurs	Chrome, Safari, Firefox et Edge dans leurs versions des 24 derniers mois
ET-03	Hors connexion	Passeport numérique, dispositif de contrôle de son authenticité et de sa validité, et suivi des présences utilisables hors connexion. Les modalités de synchronisation, de sécurisation et d'actualisation des données doivent être précisées.
ET-04	Performance	Dispositif de contrôle affiché en moins de 1 seconde ; résultat d'un contrôle en moins de 2 secondes ; pages web chargées en moins de 2 secondes pour 95 % des requêtes, dans des conditions d'utilisation et de connexion définies lors du cadrage.
ET-05	Montée en charge	Solution dimensionnée pour accueillir au minimum 60 000 licenciés et 1 020 clubs, absorber les pics de rentrée et permettre jusqu'à 2 000 contrôles par heure sur un même événement. Le candidat précise les capacités d'évolution et les incidences financières.
ET-06	Disponibilité	Taux de disponibilité mensuel minimal de 99,5 %, hors maintenance programmée et annoncée au moins 72 heures à l'avance. Les opérations de maintenance doivent tenir compte du calendrier sportif et éviter les périodes critiques, notamment les week-ends de compétition.

ET-07	Hébergement	Hébergement en France ou dans l'Union européenne, auprès d'un prestataire certifié ISO 27001 pour les services concernés ou présentant des garanties équivalentes. Sauvegarde quotidienne conservée au minimum 30 jours, sous réserve des règles applicables, et test de restauration au moins annuel. Le candidat précise la localisation des données et les modalités de continuité et de reprise d'activité.
ET-08	Certificats médicaux	Les données et justificatifs relatifs à la santé doivent faire l'objet de mesures de protection renforcées : chiffrement, confidentialité, gestion des habilitations et traçabilité des accès. Les modalités d'hébergement, de conservation et de suppression doivent respecter la réglementation applicable, notamment la certification HDS lorsqu'elle est requise.
ET-09	Sécurité	Chiffrement des données en transit et au repos ; authentification multifacteur obligatoire pour les comptes disposant de droits de gestion ou d'administration ; test d'intrusion par un tiers indépendant avant la généralisation, remise du rapport à la FFTDA et correction des vulnérabilités critiques avant la mise en service.
ET-10	RGPD	Conformité au RGPD et à la réglementation applicable. Le titulaire accompagne la FFTDA dans la documentation des traitements et la réalisation des analyses d'impact nécessaires avant leur mise en œuvre. La solution intègre les dispositifs de protection des mineurs, de gestion des droits des personnes et de recueil des consentements lorsqu'ils sont requis. Un contrat de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD sera établi.
ET-11	IA	Le candidat précise les technologies, modèles et prestataires utilisés pour l'IA, ainsi que les lieux de traitement et d'hébergement. Les traitements de données personnelles sont réalisés dans l'Union européenne. Aucune donnée, aucun document fédéral ni aucun échange utilisateur ne peut être réutilisé pour l'entraînement des modèles. Respect des exigences de maîtrise et de contrôle humain de l'EF-35.
ET-12	Accessibilité	Respect du référentiel d'accessibilité numérique applicable, notamment du RGAA dans sa version en vigueur pour les services web, et des standards adaptés aux applications mobiles. Audit d'accessibilité remis avant la généralisation.

ET-13	Notifications	Dispositif sécurisé de transmission des notifications, reposant sur des technologies adaptées aux supports utilisés. Aucune donnée de santé ni information personnelle sensible ou confidentielle ne doit apparaître dans les notifications.
ET-14	Paiement	Si l'option EF-48 est retenue, recours à un prestataire de services de paiement dûment habilité, respect des standards de sécurité applicables, notamment PCI-DSS, et authentification forte requise. Aucune donnée de carte bancaire conservée par la plateforme. Circuits d'encaissement et de reversement définis conformément au modèle économique retenu.
ET-15	Environnements	Environnements de développement, de recette et de production distincts et sécurisés. Les mises en production sont précédées de tests et suivent un processus de validation défini avec la FFTDA. L'utilisation de données personnelles réelles en développement et en test est strictement encadrée.

Le candidat présente les modalités d'hébergement et d'exploitation proposées, les coûts associés, les garanties de disponibilité et de sécurité, ainsi que les conditions d'évolution des capacités techniques. Les coûts d'hébergement doivent être clairement identifiés dans l'offre financière, qu'ils soient intégrés dans une prestation globale ou facturés distinctement. Les modalités de facturation et de prise en charge seront définies dans le cadre contractuel retenu par la FFTDA. Les exigences techniques sont obligatoires, à l'exception de l'ET-14, applicable uniquement si l'option EF-48 est retenue.

7. Cadre financier et modèle économique

7.1 Modèle économique actuel et objectifs

Le passeport sportif papier est actuellement commercialisé auprès des licenciés au tarif de 20 €, pour une durée de validité correspondant à huit timbres de licence. Sa distribution repose sur un circuit associant la fédération, les ligues et les clubs.

Indicateur	**Donnée de référence**
Licenciés / clubs / ligues	50 000 / 850 / 21
Passeports commercialisés par an	10 000
Coût unitaire de fabrication FFTDA	7 €
Prix de vente FFTDA aux ligues	10 €
Prix de vente des ligues aux clubs	20 €
Prix de vente au licencié	20 €

Durée de validité	8 timbres de licence

Économie annuelle du passeport papier (volume indicatif de 10 000 passeports)

Indicateur	**Montant annuel estimatif**
Recettes FFTDA	100 000 €
Coût de fabrication	–70 000 €
Marge brute FFTDA	30 000 €
Recettes des ligues	200 000 €
Coût d'acquisition par les ligues	–100 000 €
Marge brute cumulée des ligues	100 000 €
Marge brute cumulée FFTDA et ligues	130 000 €

Ces données sont indicatives et ne tiennent pas compte des éventuels frais de distribution, de stockage et de gestion administrative.

Le passage au passeport sportif numérique doit permettre de construire un modèle économique pérenne, compatible avec les objectifs de développement de la FFTDA et de ses structures territoriales. Les candidats sont invités à proposer un modèle répondant notamment aux objectifs suivants :

• Préserver, a minima, les ressources économiques actuellement générées pour la fédération et les ligues ;

• Maîtriser les coûts de développement, d'exploitation et d'évolution ;

• Maintenir une tarification accessible pour les licenciés ;

• Garantir la gratuité de la conversion des passeports papier en cours de validité et du passeport baby ;

• Identifier de nouveaux services et de nouvelles ressources économiques ;

• Assurer la pérennité financière du dispositif sur toute la durée du contrat.

La FFTDA demeure décisionnaire des tarifs, des modalités de commercialisation et des règles de répartition des ressources entre les différentes structures.

7.2 Décomposition de l'offre financière

Les candidats présentent une offre financière détaillée selon les six postes suivants :

Poste	**Nature**	**Éléments attendus**
A	Conception et développement	Cadrage, conception, développement, interconnexions obligatoires, reprise des données, expérimentation, corrections, formation initiale et généralisation.

B	Exploitation, maintenance et support	Maintenance corrective, préventive et réglementaire, assistance, mises à jour, supervision et fonctionnement courant.
C	Hébergement et services techniques	Hébergement, stockage, sauvegardes, notifications, intelligence artificielle et autres coûts techniques récurrents.
D	Fonctionnalités optionnelles	Chiffrage individualisé des options EF-10 et EF-46 à EF-49 et des autres services complémentaires.
E	Évolutions futures	Tarifs des développements complémentaires, nouvelles interconnexions et évolutions hors périmètre initial.
F	Modèle économique	Tarification, commercialisation, répartition des ressources, projections financières et nouvelles recettes.

Les candidats distinguent les coûts fixes, variables, ponctuels et récurrents, ainsi que les coûts des tiers, licences logicielles, interconnexions et services externes. Toutes les prestations nécessaires au socle obligatoire doivent être identifiées et chiffrées. Tous les montants demandés sont exprimés en euros TTC et correspondent aux sommes facturées, sans frais ni taxes supplémentaires non déclarés. Les candidats non redevables de la TVA précisent leur régime fiscal. Toute cellule financière applicable est renseignée ; en l'absence de coût ou de recette, indiquer 0. Une cellule vide correspond à une information non renseignée. Une tarification globale ou différentes modalités de financement sont possibles sous réserve d'une identification claire des coûts par poste.

Le montant total du poste A – Conception et développement ne pourra excéder 100 000 € TTC. Toute offre dépassant ce plafond sera rejetée. Ce montant couvre toutes les prestations initiales nécessaires à la mise en service du socle obligatoire, sans transfert artificiel de coûts vers les autres postes.

7.3 Modalités tarifaires et contractuelles

• Lorsque la tarification repose sur le nombre de licenciés, le candidat précise l'assiette de facturation, les modalités de comptabilisation et les éventuelles régularisations.

• Le candidat propose un échéancier de paiement associé aux principales étapes de réalisation et à la validation des livrables par la FFTDA.

• Le candidat précise les modalités et la périodicité de facturation des prestations récurrentes.

• Les coûts liés à la phase pilote doivent être intégrés dans l'offre initiale.

• Le candidat précise la durée de validité des conditions tarifaires et les modalités éventuelles de révision des prix (indices, plafonds et périodicités).

• Le candidat précise les conséquences financières des variations du nombre de licenciés, de passeports actifs, de structures utilisatrices et du niveau d'utilisation des services.

Paiement : à 30 jours, date de réception de la facture.

7.4 Analyse économique et comparaison des offres

Les candidats présentent une projection financière sur quatre saisons sportives et sur huit saisons dans l'hypothèse d'une reconduction du contrat. Les coûts du socle obligatoire, les options, les hypothèses d'évolution des coûts et les recettes sont distingués.

Indicateur	**Scénario bas**	**Référence**	**Scénario haut**
Licenciés	45 000	50 000	60 000
Clubs	765	850	1 020
Ligues	21	21	21
Passeports papier/an (référence)	10 000	10 000	10 000

Les volumes de passeports numériques commercialisés ou activés dépendent du modèle proposé et doivent être justifiés. Le tableau de synthèse suivant est à renseigner pour chaque scénario :

Indicateur	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**Total 4 ans**	**Total 8 ans**
Développement						
Exploitation et maintenance						
Hébergement et services techniques						
Coût total du socle obligatoire						
Coût des options						
Recettes générées						
Ressources FFTDA						
Ressources ligues						
Solde économique prévisionnel						

Les coûts et recettes sont présentés en euros TTC, selon des hypothèses explicitées. Les recettes liées aux nouveaux services sont distinguées de celles directement liées au passeport numérique, avec présentation des hypothèses retenues.

7.5 Engagements contractuels et pénalités

Le contrat comportera des engagements de résultat et des niveaux de service associés à des mécanismes de pénalités, notamment en cas de retard imputable au titulaire dans la mise en production générale, de non-respect des engagements de disponibilité ou des délais de résolution des incidents critiques, ou de manquement aux obligations de restitution des données et de réversibilité.

Les modalités de calcul, les plafonds et les conditions d'application des pénalités seront définis contractuellement, sur la base des engagements attendus par la FFTDA. Les candidats présenteront leurs engagements de service et les garanties contractuelles associées.

8. Essai pilote, recette, service et réversibilité

8.1 Essai pilote

- Périmètre : un panel de structures volontaires désignées par la FFTDA, représentatif de la diversité des structures affiliées et des pratiques fédérales.
- La phase pilote doit permettre de tester l'ensemble des fonctionnalités du socle obligatoire, notamment les parcours utilisateurs, les dispositifs de contrôle, la reprise des données, les interconnexions et les espaces de gestion.
- Critères de réussite évalués par la FFTDA à l'issue du pilote, au plus tard fin juin 2027 :
    - un taux d'activation du passeport numérique d'au moins 60 % des licenciés concernés, sous réserve des conditions de mobilisation des structures pilotes ;
    - contrôle d'une carte en moins de 15 s, de la présentation au résultat ;
    - toutes les anomalies bloquantes et majeures corrigées avant le 15 juillet 2027.
- En cas de non-atteinte des critères imputable au titulaire, celui-ci met en œuvre à ses frais les mesures correctives nécessaires. La FFTDA se réserve la possibilité de résilier le contrat en cas de manquement substantiel compromettant la généralisation au 1er septembre 2027, selon les conditions contractuelles.

Le titulaire accompagne les structures pilotes, forme les utilisateurs, recueille les retours et suit les anomalies. Il remet un bilan des résultats, difficultés et mesures correctives. Ces coûts sont inclus au poste A.

8.2 Recette

- La recette des livrables est réalisée par la FFTDA sur la base des exigences des sections 4, 5 et 6, selon un protocole établi conjointement avec le titulaire.
- Tests sur un panel représentatif de terminaux et configurations, notamment iOS et Android, en connexion normale, dégradée et hors connexion pour les fonctionnalités concernées.
- La mise en production est conditionnée à la validation de la FFTDA et à l'absence d'anomalie bloquante. Les anomalies résiduelles font l'objet d'un plan de correction validé par la FFTDA.

Les principales recettes font l'objet d'une validation formalisée. Les conditions d'acceptation, de traitement des réserves et de déclenchement des paiements sont précisées contractuellement.

8.3 Niveaux de service

Gravité	Définition	Prise en charge	Résolution
Bloquante	Indisponibilité ou fonction essentielle inutilisable sans contournement	1 h, 7 j/7	4 h
Majeure	Dégradation significative avec contournement	4 h ouvrées	2 jours ouvrés
Mineure	Anomalie sans impact significatif	2 jours ouvrés	Calendrier communiqué à la FFTDA

En cas de rétablissement provisoire, le titulaire communique les modalités et délais de correction définitive.

Un dispositif d'assistance renforcée et d'astreinte est prévu pendant les périodes critiques identifiées par la FFTDA, notamment les compétitions nationales, manifestations fédérales et rentrées sportives. Le candidat précise les plages horaires et engagements associés.

Le titulaire assure une assistance adaptée aux licenciés, représentants légaux, clubs, ligues et personnels fédéraux. Pour les structures et la FFTDA, elle est accessible au minimum du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, par téléphone et voie électronique. Le candidat précise les modalités d'assistance aux familles.

Le titulaire assure la formation initiale des administrateurs et référents, fournit des guides et tutoriels actualisés, un dispositif de suivi des demandes et des indicateurs réguliers de disponibilité, incidents et délais. La maintenance réglementaire du socle est prévue dans l'offre et le contrat.

8.4 Réversibilité et propriété

- Restitution complète des données relevant du périmètre de la FFTDA sur simple demande, sous 15 jours, dans des formats ouverts, structurés, documentés et exploitables, pendant le contrat et à son terme.
- Documentation technique, fonctionnelle et d'exploitation, notamment interfaces, structures de données et paramétrages fédéraux, tenue à jour et mise à disposition de la FFTDA.
- Le candidat précise le régime de propriété intellectuelle de la solution, des développements spécifiques, interfaces et paramétrages, ainsi que les garanties de continuité : cession de droits, licence d'utilisation ou dépôt du code source auprès d'un tiers séquestre, selon la solution proposée.
- Assistance à la réversibilité et à la transition pendant au moins trois mois. Les prestations standard sont incluses dans l'offre ; les prestations complémentaires sont identifiées et chiffrées distinctement.

Le candidat présente un plan de réversibilité : restitution des données et documents, transfert des connaissances, reprise des interfaces, assistance à la migration et suppression sécurisée des données après transition, garantissant la continuité du service et la conservation de l'historique sportif.

9. Contenu des offres et critères de sélection

9.1 Contenu des offres

1. Dossier administratif (PDF unique) : lettre de candidature signée, répartition des rôles en cas de groupement, justificatif d'immatriculation ou équivalent et attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
2. Déclaration d'intérêts (annexe 3 complétée et signée, PDF).
3. Mémoire technique et annexes (PDF unique, 30 pages maximum hors annexes). Trame attendue : 1) présentation du candidat et références ; 2) compréhension du projet ; 3) solution et architecture ; 4) ergonomie et parcours utilisateurs (maquettes, captures, prototypes ou présentation d'une solution existante) ; 5) interopérabilité et évolutivité ; 6) sécurité, RGPD, projet de contrat de sous-traitance et accompagnement des analyses d'impact ; 7) organisation, équipe et planning détaillé ; 8) exploitation, maintenance, assistance, formation et réversibilité ; 9) modèle économique, hypothèses et ressources FFTDA et ligues ; 10) services complémentaires.
4. Grille de réponse aux 50 exigences fonctionnelles et 15 exigences techniques (annexe 1, Excel). Pour chaque exigence : disponible en standard ; disponible après paramétrage ; développement spécifique inclus ; disponible en option chiffrée ; partiellement couvert ; non couvert ; non applicable (réservé aux exigences conditionnelles dont la condition n'est pas remplie). Préciser les modalités, délais, réserves, dépendances et renvois au mémoire technique. Le candidat complète également l'onglet « Engagements impératifs ». Les exigences obligatoires ne peuvent être facturées en option. Lorsqu'une exigence obligatoire n'est pas intégralement couverte à la date de remise de l'offre, le candidat précise les modalités et le calendrier permettant d'y répondre intégralement, ainsi que son engagement à la satisfaire dans le cadre de l'offre de base.
5. Cadre de réponse financière et économique (annexe 2, Excel), selon les six postes de la section 7, en TTC uniquement, avec projections sur quatre et huit saisons.

9.2 Recevabilité des offres

Une offre est rejetée sans notation si :

- elle est remise après la date limite ;
- le montant total du poste A dépasse 100 000 € TTC ;
- elle ne s'engage pas sur la mise en production générale au 1er septembre 2027 ;
- elle ne respecte pas l'un des engagements impératifs suivants : IMP-01 – plafond du poste A de 100 000 € TTC ; IMP-02 – généralisation au 1er septembre 2027 ; IMP-03 – interconnexion avec le système fédéral de gestion des licences ; IMP-04 – respect des obligations légales de protection des données personnelles ; IMP-05 – maîtrise, portabilité et réversibilité des données fédérales.
- Les engagements IMP-03 à IMP-05 sont appréciés au regard des engagements du candidat et des justificatifs techniques et contractuels fournis, notamment au titre des sections 5, 6 et 8.4.

- elle présente une situation de conflit d'intérêts compromettant l'équité de la consultation et ne pouvant être corrigée par une mesure appropriée.

Les offres dépourvues d'éléments indispensables à leur analyse pourront être écartées. La FFTDA peut solliciter des précisions ou régularisations dans le respect de l'égalité de traitement, sans modification substantielle à ce stade.

9.3 Critères d'évaluation et de sélection – 100 points

Critère	Points	Comment il est noté
Qualité et couverture fonctionnelle	20	Couverture des besoins, fonctionnalités et paramétrage.
Ergonomie et expérience utilisateur	15	Simplicité, parcours, accessibilité, maquettes et démonstration.
Qualité technique, interopérabilité et sécurité	10	Architecture, interfaces, reprise, sécurité, protection et réversibilité.
Méthodologie et organisation	10	Planning, équipe, références, accompagnement, maintenance et assistance.
Compétitivité financière	20	Coût global comparable TTC, transparence et coûts récurrents.
Pertinence du modèle économique	25	Préservation et développement des ressources FFTDA (5), des ligues (5), viabilité et pérennité (7), accessibilité financière (4), nouveaux services et ressources (4).
TOTAL	100	

Le coût global comparable TTC correspond aux postes A, B et C du socle obligatoire sur quatre saisons, pour 50 000 licenciés, 850 clubs et 21 ligues. Il comprend toutes les rémunérations directes et indirectes obligatoires du prestataire, y compris les commissions et redevances, sans déduction des recettes fédérales ni compensation avec des recettes ou reversements proposés par le prestataire. Le coût comparable ne peut être négatif. Les options et évolutions futures (D et E) sont exclues. Si tous les coûts sont positifs, la note est égale à 20 × coût comparable le plus bas / coût comparable de l'offre. Si une ou plusieurs offres présentent un coût nul, elles obtiennent 20 points ; les offres à coût positif sont notées selon la formule 20 × (1 − coût de l'offre / coût maximal des offres recevables). Les projections sur huit saisons et les scénarios bas et haut servent à apprécier la robustesse du modèle économique.

L'analyse des offres est réalisée par les services fédéraux sur la base des critères et pondérations définis dans le présent cahier des charges. Les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse écrite sont invités à une audition, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables. En cas d'égalité de notation globale, les offres sont départagées par la note relative à la pertinence du modèle économique, puis, si

nécessaire, par celle relative à la qualité et à la couverture fonctionnelle. Les auditions sont présidées par le président de la FFTDA ou son représentant, membre du Bureau Directeur, avec l'appui des services fédéraux compétents. À l'issue des auditions et, le cas échéant, des négociations, les offres sont évaluées selon les mêmes critères et pondérations que ceux utilisés lors de l'analyse initiale. Toute évolution de la notation est motivée et tracée. En cas de négociation, la note financière est recalculée sur la base des offres finales des candidats encore en lice. La FFTDA peut négocier avec les candidats présélectionnés dans le respect de l'égalité de traitement et de la confidentialité. Elle se réserve la possibilité de retenir une offre sans négociation préalable. Le choix du prestataire intervient conformément aux procédures financières en vigueur au sein de la FFTDA.

9.4 Présentation et démonstration des solutions

Chaque candidat présélectionné dispose de 60 minutes pour présenter sa solution, réaliser une démonstration fonctionnelle, exposer son offre financière et son modèle économique et répondre aux questions du jury. Les modalités et le scénario sont identiques pour tous. Les démonstrations peuvent s'appuyer sur une solution existante, un environnement de test, des prototypes ou des maquettes interactives, en distinguant les fonctions opérationnelles de celles restant à développer. Utiliser des données fictives ou anonymisées.

1. Licencié et famille : création de compte, rattachement de plusieurs enfants, consultation du passeport.
2. Passeport et contrôle : affichage, contrôle sécurisé et fonctionnement hors connexion.
3. Parcours sportif : historique, validation d'un grade et résultats sportifs.
4. Encadrement : diplômes et vérification de la validité de l'habilitation coach.
5. Gestion du club : licenciés, présences, renouvellements et activités.
6. Pilotage fédéral : tableaux de bord, indicateurs, filtres et exports.

Intelligence artificielle : assistant numérique, sources, indicateurs et alertes.

10. Modalités de la consultation

- Remise des offres : exclusivement par voie électronique via le formulaire de dépôt accessible depuis la rubrique « Consultations et appels d'offres » du site fédéral, selon les modalités de l'avis de consultation. Les cinq fichiers prévus à la section 9.1 doivent être transmis au plus tard le 28 décembre 2026 à 12 h, heure de Paris. Un accusé de réception horodaté est adressé au candidat. Toute offre hors délai est rejetée.
- **Langue et monnaie** : français ; prix en euros TTC.
- Questions : exclusivement par écrit via le formulaire dédié, au plus tard le 14 décembre 2026 à 12 h, heure de Paris. Les réponses présentant un intérêt commun sont mises à disposition de manière anonymisée au plus tard le 16 décembre 2026. Aucune réponse orale ne vaut engagement.
- Documents mis à disposition : dossier et annexes sur le site officiel de la FFTDA, rubrique consultations et appels d'offres.
- **Validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise.
- Confidentialité : les offres et informations des candidats sont traitées confidentiellement, sous réserve des obligations légales applicables. Les candidats respectent la confidentialité des informations non publiques communiquées.

- Information des candidats : notification écrite de l'issue de la consultation ; motifs de non-sélection et notes par critère lorsqu'une notation a été réalisée, sous réserve de confidentialité.
- Abandon : la FFTDA peut ne pas donner suite, notamment pour des motifs techniques, économiques, budgétaires ou liés à l'évolution du projet, sous réserve des dispositions légales applicables. Les frais de préparation et de présentation restent à la charge des candidats.
- Contact : coordonnées précisées dans l'avis de consultation. Les échanges relatifs aux offres et renseignements sont réalisés par écrit.

10.1 Composition du dossier de consultation

Document principal : cahier des charges (PDF). Annexe 1 : grille EF/ET (Excel). Annexe 2 : cadre financier et économique (Excel). Annexe 3 : déclaration d'intérêts (Word). Annexe 4 : documentation de référence, passeport papier, écosystème et dimensionnement (PDF). Les documentations techniques et contacts des éditeurs pourront être communiqués sur demande, sous réserve de disponibilité et des obligations contractuelles, dans des conditions identiques pour tous.

10.2 Modification du dossier

La FFTDA peut apporter des précisions ou modifications avant la date limite. Elles sont portées à la connaissance de tous les candidats dans des conditions garantissant l'égalité de traitement. En cas de modification substantielle, la date limite pourra être reportée.